

Coût Forfaitaire

Moins de 12 heures : **30 euros**

12 à 24 heures : **50 euros**

Dimanches et jours fériés : **Majoration de 50%**

Contact téléphonique : 03 84 66 44 00

Responsable du service

Dominique GARNIER

cadreehpad@ch-arbois.fr

**"PRENDRE SOIN DE SOI, C'EST PRENDRE
SOIN DE L'AUTRE"**



<http://www.ch-arbois.fr>



Entour' Age

Du répit pour l'aidant à domicile



Porté par le **Centre Hospitalier d'Arbois** dans le cadre d'une direction commune, ce service propose **un répit aux aidants et un accompagnement des personnes ayant des troubles cognitifs.**

Entour'Age

IL a pour objet de :

- * **Permettre du répit à l'aidant** de façon programmée, de prendre du temps pour lui, nuit et jour, hors de son domicile.
- * **Assurer le relais dans la prise en charge** de l'aidé par un professionnel qui se déplace sur le lieu de résidence dans un périmètre de 25 kilomètres environ autour de la ville d'Arbois.
- * **Permettre un accompagnement thérapeutique** à domicile de la personne ayant les troubles

Cette prestation est en supplément des services existants : Infirmier à domicile, service à la personne...

Ce professionnel (aide-soignant, aide-médico psychologique...) aura de l'expérience en gérontologie, à domicile et/ou en service hospitalier.

Son intervention sera précédée de la visite d'un infirmier du service Entour'Age qui expliquera le fonctionnement du service.

Il recueillera les habitudes de vie et les besoins de la personne à prendre en charge.

Un planning d'intervention sera élaboré avec l'aidant ainsi qu'un contrat de prise en charge.

Aucune intervention ne se fera dans l'urgence.

L'intervention proposée sera d'une demi-journée minimum à 5 jours consécutifs.

Au-delà d'une prise en charge supérieure à 12 heures, celle-ci sera réalisée avec au moins deux professionnels.

Afin de bien coordonner la prestation, le professionnel se présentera par téléphone à la famille.

Il sera en relation 24H/24 avec le Centre hospitalier d'Arbois (dimanches et jours fériés compris).

L'organisation des repas et du temps de veille de l'intervenant seront organisés avec l'aidant (les repas seront à la charge de la famille, un lieu de repos devra être déterminé).

Son rôle

- * **Accompagner** la personne dans la réalisation des actes de la vie quotidienne en respectant ce qui a été mis en place par l'aidant (Service à la personne, Infirmière Libérale, équipe ESA...).
- * **Assurer** le rôle de tierce personne sans prendre la place de l'aidant.
- * **Organiser, animer** des activités adaptées.

